

30/2022

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

ID : 044-214400756-20220721-41_2022-DE

Nombre de conseillers

en exercice14
présents10
votants12

L'an deux mil vingt-deux, le **VINGT-ET-UN JUILLET**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à
PIERRISNARD Béatrice

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET

41/2022

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « UNE FAMILLE 1 TOIT 44 » DE MISE A
DISPOSITION DE L'HABITATION SITUÉE 18 RUE DE LA GARE POUR PERMETTRE
L'ACCUEIL DE REFUGIÉS UKRAINIENS.**

Dans le contexte de l'offensive militaire menée par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022, des populations ukrainiennes ou résidentes en Ukraine ont pu fuir leur pays. Afin d'assurer leur accueil, un dispositif exceptionnel de protection temporaire a été autorisé par la décision du Conseil de l'Union Européenne du 4 mars 2022.

Un dispositif déployé par les pouvoirs publics français vise à faciliter la mise à disposition de logements, au bénéfice des populations déplacées d'Ukraine arrivant sur territoire français, bénéficiaires de la protection temporaire.

Dans le cadre de ce dispositif, l'organisme agréé « Une Famille 1 toit 44 » de Vallons de l'Erdre peut, par le biais de l'intermédiation locative être locataire d'un logement qu'il sous-loue à un ménage déplacé d'Ukraine.

Considérant que la commune d'Issé est propriétaire d'un logement vacant de 100 m² situé 18 rue de la Gare et que la destination finale de ce bâtiment n'est pas encore actée,

Le Conseil Municipal décide :

- De Conclure avec l'association « Une Famille 1 toit 44 » de Vallons de l'Erdre, organisme agréé d'intermédiation locative, une convention de mise à disposition du bâtiment situé 18 rue de la Gare pour accueillir des ménages Ukrainiens, bénéficiaires de la protection temporaire
- Dit que cette convention à vocation temporaire est conclue à titre gracieux pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} août 2022
- Donne son accord de principe pour conclure un bail emphytéotique avec cette même association pour y réaliser des locations à vocation sociale à l'issue de la présente convention
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

